

FLERS-EXPORTATION (DUVAL et C^{ie}) (1889-1898)

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Flers-Exportation.pdf

Branche soudanaise

SOUDAN FRANÇAIS

(*La Politique coloniale*, 3 février 1892)

.....
Je ne puis que vous prier de prêter tout votre concours aux tentatives faites par des syndicats ou sociétés françaises en vue de créer des comptoirs commerciaux au Soudan. Le [Syndicat français du Soudan](#) a déjà obtenu des résultats qui l'encouragent à poursuivre cette entreprise d'intérêt, et la société de « [Flers Exportation](#) », attirée par ces mêmes résultats, a dû récemment s'établir au Soudan dans des conditions analogues.

.....
Recevez, etc.

Signé : Eugène Étienne.

ÉTABLISSEMENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU SOUDAN

(*La Politique coloniale*, 15 avril 1893)

.....
Au moment du vote, il y avait dans la salle du Conseil comme négociants, commerçants : MM. Carpot, de la maison Buhan et Teisseire ; R. Scheber, gérant de la Société Flers exportation ; Burette, Caron, Lurette ; en plus, MM. Eymard, du Havre, nouvellement arrivé, et Gayeaud, du Syndicat Français ; ces deux messieurs n'ont pas pris part au vote, leur résidence habituelle étant Kita ; ils étaient là à titre de membres correspondants prévus. Correspondront-ils jamais ?

Le vote a donc eu lieu entre cinq personnes pour en élire cinq.

.....

La Vérité sur le Soudan

par ASTRITÉ¹

(*La Dépêche*, de Toulouse, 7 mars 1895)

.....
Il n'y a, au Soudan, qu'une seule grande maison de commerce, c'est la société Flers-Exportation, dont le nom a été si souvent répété dans les débats législatifs. Les affaires traitées dans la colonie par cette société, s'élèvent environ à 400.000 fr. par an. Quant aux autres commerçants, ce ne sont que de simples boutiquiers, alimentés par les

¹ Max ASTRITÉ, de Luchon.

maisons du Sénégal, et qui vivent péniblement entre la fièvre d'un côté et de l'autre la menace de suspension de crédit. Pas un n'a fait fortune.

Et sait-on en quoi consiste le commerce principal de Kayes et du Soudan ? Il consiste dans le commerce des boissons et des comestibles importés à grands frais d'Europe et vendus presque exclusivement aux troupes.

Le jour où il n'y aura plus ni colonnes ni expéditions, la plupart des comptoirs pourront fermer leurs portes.

Voilà pour la capitale. Dans les villes de Bafoulabé, Bammako et Tombouctou, les transactions sont nulles. Les seuls dépôts qu'il y ait eus appartenaient à la société Flers Exportation qui les a liquidés en grande partie, faute d'affaires suffisantes. Autrefois, Médine était un centre de commerce assez actif pour la traite de la gomme dite du Sénégal ; depuis que ce dernier produit a été avili sur les marchés d'Europe, les transactions ont diminué de moitié et personne ne me contredira quand j'aurai affirmé que jamais le Soudan n'a pu charger, à lui tout seul et en une année, un vapeur de six cents tonnes.

.....
Veut-on avoir une idée des frais excessifs de revient des diverses marchandises envoyées dans le Soudan ? Prenons, par exemple, une tonne de savon expédiée de Marseille :

Une tonne cubant un mètre cube représente 14 caisses de savon, pesant chacune 50 kg net et valant ensemble 280 fr.

Frais d'achat, commission et frais d'embarquement	42 00
Fret de Marseille au Sénégal	35 00
Débarquement et réembarquement	10 00
Fret jusqu'à Kayes	40 00
Débarquement	5 00
Total	132 00

Soit donc un taux d'environ 50 % pour une marchandise rendue à Kayes ; mais s'il s'agit de Bafoulabé, de Kita, de Bammako, de Tombouctou, nous arrivons à la somme fantastique (pour ce dernier point) de 1.450 fr. la tonne de 430 kg. Je dis bien, sans erreur possible, 1.450 fr., et ce chiffre est indiqué par M. Delcassé lui-même, dans le compte-rendu de la mémorable séance du 2 mars. À l'époque où j'étais inspecteur général de la société Flers-Exportation, j'avais donné l'ordre à mon agent de Kita de vendre l'absinthe Pernod au prix de 30 fr. la bouteille. Ce prix, je le confesse, était énorme, mais il n'était pas abusif.

Si le commerce et l'industrie laissent à désirer dans cette colonie, en revanche le fonctionnarisme y est des plus florissants.

.....
